Préparation concours interne
Ingénieur territorial en chef

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF 2016-2017

COMPOSITION DE LA PRÉSENTATION DU DISPOSITIF :

- NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION
- PRÉSENTATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION

Public visé

Ce concours, et la préparation qui y conduit, s'adressent à des agents qui font le projet de devenir des dirigeants territoriaux et sont dotés, en plus de leur expertise technique, de fortes compétences stratégiques, organisationnelles et managériales.

Finalité de la sélection

Les épreuves d'accès à la préparation visent à identifier, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

Epreuves de sélection

La sélection prévoit deux épreuves.

- Epreuve 1 : Analyse et synthèse de documents
- Epreuve 2 : Positionnement en culture générale et territoriale

Pour l'ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat qu'il gère bien le temps, qu'il fasse preuve de qualités rédactionnelles et d'expression, et maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe.

Format des épreuves

EPREUVE 1 : ANALYSE ET SYNTHESE DE DOCUMENTS

Durée : 2 heures 30 mn ; Coefficient 4

Format : Epreuve écrite à partir d'un dossier synthétique (30 pages maximum).

Objectif de l'épreuve

Vérifier la capacité des candidats à évoluer vers les missions d'ingénieur en chef et à aborder des problématiques stratégiques et organisationnelles.

Contenu : A partir des données fournies, les questions posées permettent d'évaluer la capacité des candidats à traiter des informations complexes, à les synthétiser et à problématiser. La maîtrise de la note de synthèse n'est pas recherchée : sa méthodologie sera abordée lors de la formation. La capacité à rédiger des écrits visant une aide à la décision, avec une double qualité, sur le fond et sur la forme, est par contre fortement attendue.

Il est attribué une note de 0 à 20 multipliée par le coefficient correspondant (coefficient 4). Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

EPREUVE 2 : POSITIONNEMENT EN CULTURE GENERALE ET TERRITORIALE

Durée totale : 2h30 ; Épreuve en deux parties ; Coefficient 3

a - Partie 1
Coefficient 4

Réponse à des questions appelant des réponses courtes, concernant des enjeux territoriaux ainsi que le positionnement des ingénieurs en chef au cœur de ces derniers et pouvant porter sur des mises en situation professionnelle.

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permettra d'évaluer le niveau de culture générale et territoriale des candidats mais également la qualité de leur réflexion quant au positionnement des ingénieurs en chef dans des processus de décision complexes. Les candidats devront en outre faire preuve de clarté et de concision dans les réponses apportées.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Répondre de façon claire et concise à deux questions portant sur des problématiques territoriales,

- Mobiliser ses connaissances de culture générale et territoriale dans une réponse argumentée,

- Mener une réflexion pertinente sur le rôle des ingénieurs en chef dans l'environnement territorial.

Cette partie de l'épreuve sera évaluée sur 12 points, toute note inférieure à 2.5 points à cette partie est éliminatoire.

b -Partie 2
Coefficient 3

Élaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale et territoriale et en rapport avec le programme du concours.

Le candidat devra traiter la dissertation dans un maximum de 4 pages manuscrites. La dissertation devra comporter un plan apparent qui pourra être assorti de titres.

Il est attendu du candidat l'illustration de ses propos par l'introduction de références précises (noms, dates, lieux, textes…) s'inscrivant dans le cadre du programme du concours (voir infra).

Il est demandé au candidat, soit de faire figurer ces références intégralement en majuscules dans le texte, soit de les encadrer de manière à en faciliter l'identification.

Objectif de l'épreuve

Le candidat devra faire preuve de son aptitude à présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et à mobiliser ses connaissances générales et territoriales en appui à son argumentation.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Comprendre le sujet, le contextualiser et identifier la problématique,
- Élaborer un plan cohérent dans le cadre d'une courte dissertation,
- Organiser ses idées, structurer son propos et argumenter une démonstration étayée sur des connaissances pluridisciplinaires, territoriales et locales,
- Illustrer son propos par des connaissances précises et variées et apporter des éléments de critique personnelle,
- Maîtriser les règles syntaxiques.

Cette partie de l'épreuve sera évaluée sur 8 points, toute note inférieure à 2.5 points à cette partie est éliminatoire.

N.B. : Un questionnaire de motivation permettant aux candidats de questionner leur projet de formation et pouvant être utile aux préparationnaires dans le cadre du dispositif de tutorat s'ajoute aux deux épreuves de ce test de sélection. Il est à remettre au plus tard le jour du test aux Délégations régionales.

PRESENTATION DU DISPOSITIF 2016-2017
MODALITES D'ORGANISATION

CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

Peuvent se présenter au concours les agents publics en situation d'activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir justifier au 1er janvier de l'année du concours de sept ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A (Cf. : conditions réglementaires sur www.cnfpt.fr).

CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION

La réussite à un test de sélection national conditionne l'accès aux dispositifs mis en œuvre à compter de la session 2016-2017.

Pour les agents territoriaux, la signature de l'autorité territoriale est impérative pour cette préparation organisée sur le temps de travail.

Pour tout autre agent public, la signature d'une convention valant acceptation des conditions tarifaires et autorisation d'absence sur le temps de travail de l'employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l'INSET de Montpellier.

NB : Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation.

ORGANISATION DE LA SÉLECTION

Jury de sélection

Un jury de sélection se réunit pour déterminer les candidats retenus à la préparation. Afin que la préparation se déroule dans de bonnes conditions matérielles et pédagogiques, un nombre maximum de 80 candidats a été fixé.
Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus, mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité

Elle comprend 1 regroupement initial de 2 jours et 4 regroupements de 4 jours.
Chaque regroupement se décompose en deux temps :

- un temps animé par des intervenants,
- un concours blanc pour chaque épreuve.

Le programme de la préparation correspond à celui des épreuves du concours interne d'ingénieur en chef (informations disponibles sur le site Internet du CNFPT).

Un dispositif de tutorat à distance accompagne les stagiaires entre les regroupements.

Une phase de préparation avant les épreuves d'admission

Elle est ouverte à tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de 4 jours environ.

Un dispositif deuxième chance

Réservé aux candidats ayant échoué aux épreuves d'admissibilité ou d'admission, sous condition d'assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation, il permet, pendant une session supplémentaire, de :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections personnalisées et de corrigés-types.

(Dispositif accessible une seule fois dans l'année suivant la préparation, excluant l'accès aux regroupements et soumis à des conditions d'assiduité).

OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

Permettre aux candidats retenus de :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves en conditions réelles.

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs techniques dans les diverses options au programme du concours ; ce fondement de connaissances constitue un pré-requis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.
Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est requise pour mener à bien cette préparation au concours.

MODALITÉS PRATIQUES

Les regroupements se déroulent sur deux sites d'implantation, selon l'origine géographique des candidats :

- à l'INSET de Montpellier,
- à l'antenne d'Ile-de-France de l'INSET de Dunkerque, située au 80 rue de Reuilly, 75012 Paris (12ème Arrondissement).

Les frais de transport sont à la charge des stagiaires. Des dispositions particulières sont mises en place pour les agents résidant dans les DOM : se renseigner auprès de votre Délégation régionale ou de l'Inset.

Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le CNFPT pour les agents des collectivités territoriales uniquement.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements, y compris aux concours blancs,
- s'inscrire au concours de la session 2016.

Une absence non justifiée à 2 actions de la préparation (1 regroupement et 1 concours blanc ou 2 regroupements ou 2 concours blancs) entraînera la radiation du candidat.

Une demande exceptionnelle de report d'intégration à la préparation pourra être sollicitée, par lettre motivée, auprès du Directeur de l'INSET de Montpellier. L'octroi de ce report n'est pas de droit.

Attention l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.
Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Vos contacts

CNFPT – INSET de Montpellier
76, place de la Révolution française
34965 Montpellier Cedex 2

Caroline MAURY
Mission préparations aux concours A+
✉ : caroline.maury@cnfpt.fr
☎ : 04 67 99 76 31

Geneviève GARRIGUES
Secrétaire de formation
✉ : genevieve.garrigues@cnfpt.fr
☎ : 04 67 99 76 17

CNFPT – Antenne d'Ile-de-France de l'INSET de Dunkerque
80 rue de Reuilly – 75012 PARIS (12ème Arrondissement)

Dominique FLORIN
Conseiller formation
✉ : dominique.florin@cnfpt.fr
☎ : 01 55 27 44 87

Eliane SPIELMANN
Secrétaire de formation
✉ : eliane.spielmann@cnfpt.fr
☎ : 01 55 27 44 88